



Ambassade de France en Ouganda

Kampala, le 08 août 2018

## BOURSES SCOLAIRES

Chers parents,

L'Ambassade de France tient à vous informer que la 2<sup>ème</sup> campagne des bourses pour l'année scolaire 2018-2019 est ouverte.

Cette session concerne les parents qui n'ont pas déposé ou obtenu de bourses scolaires lors de la première campagne.

Comme vous le savez, sous conditions de ressources et de patrimoine, l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) peut accorder une aide à la scolarité au bénéfice d'enfants français qui seront inscrits à l'école française des Grands Lacs à Kampala en Ouganda à la rentrée 2018-2019.

Le montant de cette aide est constitué d'un pourcentage des frais de scolarité, il est donc variable pour chaque famille. Ce montant est déterminé, conformément à la réglementation, après une étude approfondie des ressources, des charges et de la situation sociale des demandeurs.

### Conditions générales pour les élèves :

- Être de nationalité française ;
- Être âgé d'au moins 3 ans durant l'année civile de la rentrée scolaire 2017 (enfants nés en 2014) ;
- Être inscrit avec au moins l'un de ses parents au Registre des Français établis hors de France

### Où trouver les formulaires de demandes de bourses scolaires ?

- Ils sont téléchargeables sur le site internet de l'Ambassade de France (onglet « Services aux français/bourses scolaires »)
- Ils sont téléchargeables sur le site internet de l'École Française
- Ils sont disponibles en version papier à l'Ambassade de France et à l'École Française

### Agenda :

- Avant de même de commencer à préparer votre dossier, merci de bien vouloir prendre rendez-vous pour son dépôt, **avant le 14 septembre 2018, par email** ([eva.grignon@diplomatie.gouv.fr](mailto:eva.grignon@diplomatie.gouv.fr))
- la date **limite de dépôt des dossiers est le lundi 29 septembre 2017. Aucun dossier ni complément de dossier ne seront pris en compte après cette date.** les dossiers ayant subi un rejet en première période, doivent obligatoirement comporter des éléments nouveaux et probants afin de pouvoir être étudiés lors de cette seconde période.



Cordialement,

Eva GRIGNON

Agent consulaire en charge des bourses scolaires